



Plan Local d'Urbanisme

Annexes sanitaires



ATELIER D'URBANISME ET D'ARCHITECTURE
CELINE GRIEU

Pièce n°	Projet arrêté	Document soumis à enquête publique	Approbation
07.1	28/02/2018	Du 22/10/2018 au 22/11/2018	20/02/2019

L'assainissement des eaux usées.....	4
L'adduction en eau potable	11
La défense incendie	15
La collecte des ordures ménagères	16

L'assainissement des eaux usées

L'assainissement collectif

La commune de Chavanay est équipée de 4 systèmes d'assainissement :

- Le Bourg, dont les effluents sont collectés par le réseau de transfert du Syndicat Rhône-Gier jusqu'à la station d'épuration de Saint-Alban-du-Rhône ;
- Le Triolet, dont les effluents sont traités par un filtre à sable ;
- Le Grand Embuent, dont les effluents sont traités par un lit bactérien ;
- Ribaudy, dont les effluents sont acheminés au droit d'un lagunage.

L'assainissement du bourg :

Pour le système d'assainissement du bourg, la commune de Chavanay porte la compétence des eaux usées. La gestion des réseaux de collecte et des postes de refoulement/relèvement a été déléguée à la SAUR.

Le réseau communal est raccordé au collecteur intercommunal géré par le Syndicat Rhône Gier. Le service de l'assainissement du Syndicat Rhône Gier est délégué à la Lyonnaise des Eaux dans le cadre d'un contrat d'affermage. Le contrat arrivera à échéance le 31/12/2023.

Les eaux collectées et transférées sont traitées à la station d'épuration de Saint-Alban-du-Rhône. Les ouvrages de traitement sont gérés par la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais.

Réseau :

Les réseaux sont essentiellement de type séparatif avec 1843 mètres de réseau unitaire (5%), 18620 mètres de réseau séparatif eaux usées (54%) et 15823 mètres de réseau séparatif eaux pluviales (44%).

Station d'épuration

Le système d'assainissement de St Alban du Rhône traite les eaux usées de 9 communes (St Alban du Rhône, Clonas sur Varèze, Les Roches de Condrieu, St Clair du Rhône, St Prim, Chavanay, Condrieu, St Michel sur Rhône, Vérin).

La station d'épuration située à St Alban du Rhône (STEP) de 16000 équivalents habitants traite les eaux usées.

Depuis le 1^{er} Janvier 2015, la Communauté de communes du pays roussillonnais au travers de sa régie d'assainissement assure le traitement sous convention des effluents de la rive droite.

La station d'épuration de St Alban du Rhône a été construite en 1996 sur la base d'une capacité de 8000 EH pour les communes rives gauches du Rhône. En 1999 la capacité de la station est passée à 16000 EH pour traiter les effluents des communes situées en rive droite du Rhône.

Capacité nominale des ouvrages :

- Charge nominale en EH : 16000 Eq/ Hab
- Capacité hydraulique par temps sec :
 - Volume moyen journalier : 3360 m³/j
 - Débit horaire moyen : 140 m³/h
 - Débit horaire pointe : 280m³/h
- Charge en pollution
 - DBO5 : 960 Kg/j
 - DCO : 1920 kg/j
 - MEST : 1120 kg/j
 - NTK : 240 Kg/j

Performance et niveau de rejet

Paramètre :	Concentration mg/l	Rendements
DBO5	25	80
DCO	90	75
MES	30	90
NGL	15	70

La station traite 72% du volume nominal pour 48% de sa charge de pollution. Cela confirme la présence d'eaux pluviales et d'eaux parasites dans les réseaux. En 2016, le volume traité est identique à 2015 s'expliquant en partie par une pluviométrie très faible mais stable, la charge de la station a baissé de 16% par rapport à 2015.

Les rendements sont globalement satisfaisants avec plus 95 % de pollution traitée. Ils se détériorent lorsque les volumes à traiter sont trop importants. La pluviométrie très faible de 2016 a favorisé le bon fonctionnement du système.

Le clarificateur qui permet la séparation de l'eau et des matières en suspension est dimensionné pour un volume horaire de 70 m³. Le paramètre qui nous permet de dimensionner un clarificateur est la vitesse ascensionnelle, elle est généralement de 0.45 m/s pour un fonctionnement optimal.

La station a traité pendant plusieurs jours 100 m³/heure, la vitesse ascensionnelle est donc de 0.70 m/s. Il devient alors difficile de séparer l'eau traitée et les matières en suspension (MEST).

Dans des périodes de fonctionnement optimal, la station arrive à respecter les normes de rejet par contre, après de longues périodes pluvieuses ou après de forts orages en été, les rendements sont dégradés.

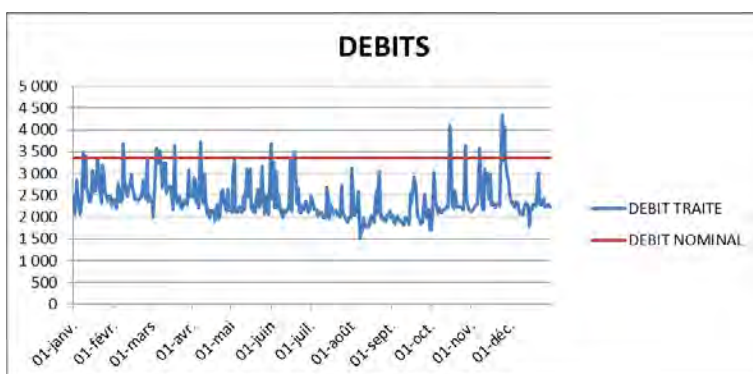
L'indice de boue est un paramètre permettant de contrôler facilement le bon fonctionnement de la STEP et la bonne séparation de l'eau et des matières en suspensions. Ce paramètre est théoriquement inférieur à 150.

La dilution des eaux usées mais aussi les arrivées de pollution de type industriel provoque la hausse de cet indice.

Charges traitées

La capacité nominale de la station d'épuration de St Alban du Rhône est de 3360 m³/j par temps sec.

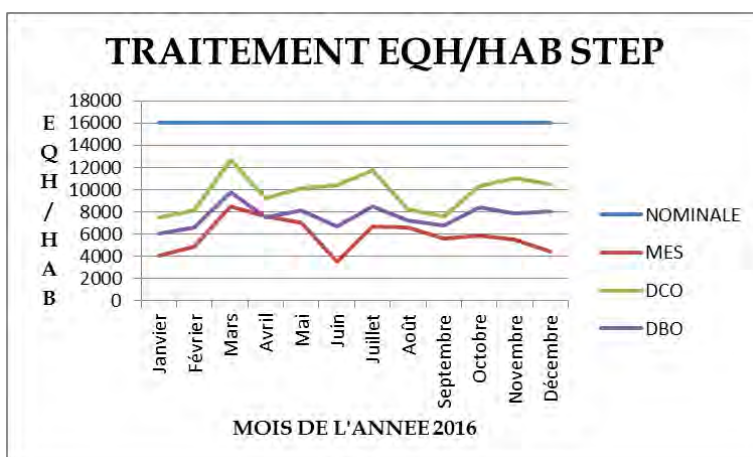
Le volume nominal est dépassé dans les périodes à fortes précipitations, lorsque les terrains sont saturés mais aussi quand le niveau du Rhône est élevé avec des entrées d'eaux parasites par les déversoirs d'orage.



Capacités futures de la STEP

La station d'épuration de Saint-Alban dispose de capacités importantes pour assurer un apport supplémentaire de population dans les communes raccordées, dont Chavanay.

La charge entrante en 2016 est en effet de 10 486 EH pour un débit entrant moyen de 2585 m³/j pour une capacité nominale de



16 000 EH et 3360 m³/j.

La STEP dispose ainsi d'une capacité d'environ 5500 EH supplémentaires.

La commune de Chavanay a signé avec la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais une convention de déversement. A ce titre, elle a un volume de déversement réservé de 2000 EH.

L'assainissement du Triolet :

La commune de Chavanay porte la compétence collecte des eaux usées.

La gestion des réseaux de collecte et de la station d'épuration du Triolet a été déléguée à la SAUR.

Le hameau du Triolet est desservi par un système d'assainissement collectif indépendant. La collecte est réalisée entièrement de manière gravitaire.

Les effluents sont traités au droit d'une station de type filtre à sable avec un rejet orienté vers le Morquenat.

Les réseaux sont de type séparatif.

Les eaux usées du hameau du Triolet sont collectées puis acheminées vers une station d'épuration de type filtre à sable.

La station a été mise en service en 1990.

L'unité de traitement est dimensionnée pour environ 30 EH, soit 1,8 kg de DBO5/j. Le débit nominal de temps sec est inconnu.

La station est composée d'une fosse toutes eaux ainsi que d'un filtre à sable.

Les derniers résultats (2014) montrent que l'ouvrage présente des rendements conformes à la réglementation en vigueur.

L'assainissement du Grand Embuent :

La commune de Chavanay porte la compétence collecte des eaux usées.

La gestion des réseaux de collecte et de la station d'épuration du Grand Embuent a été déléguée à la SAUR.

Le hameau du Grand Embuent est desservi par un système d'assainissement collectif indépendant. La collecte est réalisée principalement de manière gravitaire seule une partie du hameau nécessite un relèvement.

Les effluents sont traités au droit d'une station de type lit bactérien avec un rejet orienté vers un affluent de la Valencize.

Les réseaux sont de type séparatif.

Les eaux usées du Grand Embuent sont collectées puis acheminées vers une station d'épuration de type lit bactérien à ruissellement et recirculation.

La station a été mise en service en 2004.

L'unité de traitement est dimensionnée pour environ 300 EH, soit 18 kg de DBO5/j. Le débit nominal de temps sec est de 45 m³/j, le débit de pointe horaire est de 1,88 m³/h.

Les rendements observés lors des deux bilans sont conformes à la réglementation en vigueur. La station accueille une charge hydraulique correspondant à environ 30-40% de sa capacité nominale. D'un point de vue de la charge polluante, la DCO et la DBO5 représentent environ 70-80 % de la capacité de l'ouvrage.

Le ratio DCO/DBO5 indique que l'effluent est d'origine domestique.

L'assainissement de Ribaudy :

La commune de Chavanay porte la compétence collecte des eaux usées.

La station d'épuration de Ribaudy est gérée par la commune.

Le hameau de Ribaudy est desservi par un système d'assainissement collectif indépendant. La collecte est réalisée entièrement de manière gravitaire.

Les effluents sont traités au droit d'une station de type lagunage avec un rejet orienté vers le Mornieux.

Les réseaux sont principalement de type séparatif.

Les eaux usées de Ribaudy sont collectées puis acheminées vers une station d'épuration de type lagunage.

L'unité de traitement est dimensionnée pour environ 50 EH, soit 3 kg de DBO5/j. Le débit nominal de temps sec est inconnu.

Aucun bilan pollution n'a été réalisé.

L'assainissement individuel

L'assainissement non collectif est de compétence intercommunale depuis 2013.

262 installations d'assainissement non collectif sont recensées à Chavanay en 2018, dont 19 installations communes à plusieurs usagers.

Une campagne de contrôle a permis d'analyser la conformité des installations :

- 21 installations non classées (non contrôlées car non habitées)
- 144 installations conformes :
 - 45 installations dont le fonctionnement général de la filière est bon (P4)
 - 99 installations dont une modification et/ou un entretien est à réaliser (P3)
- 97 installations non conformes
 - 13 installations avec absence d'élément attestant de son existence (P0)
 - 22 installations avec danger pour la santé des personnes et/ou risque (P1)
 - 62 installations sans enjeux sanitaires et/ou enjeux environnementaux (installation incomplète – sous dimensionnée – dysfonctionnements majeurs)

L'adduction en eau potable

Collectivité

La compétence « eau potable » est assurée par la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien. Ce service fonctionne en délégation de service public.

Le délégataire pour la commune de Chavanay est la société SAUR via une délégation de service public qui prendra fin au 31 décembre 2019. Elle est en charge de l'entretien du réseau et des installations d'eau potable (puits, sources, pompes...), du suivi des urgences, de la gestion des compteurs et branchements et de la facturation de la consommation d'eau.

Le service « eau » de la Communauté de Communes quant à lui est chargé du suivi des contrats de délégation et de la bonne marche du service, ainsi que de la programmation et du suivi des travaux sur les installations d'eau potable.

L'adduction en eau potable de la commune de Chavanay est répartie en trois secteurs qui font chacun l'objet d'un contrat différent (Chavanay-bourg, Chavanay Sud et Chavanay Nord).

Fonctionnement du réseau

Chavanay-bourg :

Ce service concerne uniquement le bourg de Chavanay. Il dessert 1090 abonnés en 2016 via 18,24 km de réseau.

- Éléments quantitatifs :

En 2016, le service public de Chavanay-bourg ne prélève pas d'eau. L'eau exploitée par le service est entièrement importée via le contrat de production qui exploite les puits du Rhône.

Le service n'a pas de station de traitement. Il achète intégralement le volume d'eau à mettre en distribution. En 2016, il a importé 106 582 m³ (119 680 m³ en 2015). Le service a vendu 87 254 m³ d'eau aux abonnés en 2016 (84 741 m³ en 2015).

En 2016, le volume de consommation sans comptage est de 0 m³ (5 000 m³ en 2015). Ce volume correspond au volume d'eau utilisé par des usagers connus, avec autorisation (poteaux incendie, borne fontaine, travaux...).

En 2016, le volume de service est de 7 183 m³ (1 200 m³ en 2015). Ce volume correspond à la quantité d'eau utilisée pour l'exploitation du réseau (lavage de réservoir...).

Le linéaire de réseau de canalisation (hors branchement) est de 18,24 kilomètres au 31/12/2016.

- Qualité de l'eau :

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'agence Régionale de Santé (ARS) et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la Santé Publique.

Analyses	Nombre de prélèvements 2015	Prélèvements non conformes 2015	Nombre de prélèvements 2016	Prélèvements non conformes 2016
Microbiologie	21	0	25	0
Physico-Chimie	24	0	26	0

- Rendement du réseau :

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Rendement du réseau 2016: 88,6% (80% en 2015)

Chavanay-Nord :

Ce service concerne plusieurs communes ou parties de communes du contrat « Rhône-Pilat » (Chavanay-Nord, Pélussin, Chuyer, La Chapelle Villard, Saint-Michel-sur-Rhône,...). Il dessert 3135 abonnés en 2016 via 129 km de réseaux.

Le service public d'eau potable produit 542 660 m3 d'eau en 2016. L'eau est produite via les puits de Jassoux n°1 et 2 et les sources de Soyère et du Malatra. De l'eau est aussi importée du contrat de production qui exploite les puits du Rhône.

- Éléments quantitatifs :

En 2016, le service a importé 16 060 m3 (15 370 m3 en 2015). Le service a vendu 442 520 m3 d'eau aux abonnés en 2016 (445 228 m3 en 2015).

En 2016, le volume de consommation sans comptage est de 2 514 m3 (7 000m3 en 2015). Ce volume correspond au volume d'eau utilisé par des usagers connus, avec autorisation (poteaux incendie, borne fontaine...).

En 2016, le volume de service est de 3 567m3 (3 487 m3 en 2015). Ce volume correspond à la quantité d'eau utilisée pour l'exploitation du réseau (lavage de réservoir...).

- Qualité de l'eau :

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'agence Régionale de Santé (ARS) et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la Santé Publique.

Analyses	Nombre de prélèvements 2015	Prélèvements non conformes 2015	Nombre de prélèvements 2016	Prélèvements non conformes 2016
Microbiologie	62	0	52	1
Physico-Chimie	70	0	59	0

- Rendement du réseau :

Rendement du réseau 2016 : **79,62** % (79,3% en 2015).

Chavanay-Sud :

Ce service concerne plusieurs communes ou parties de communes (Chavanay-Sud, Roisey, Bessey, Mallevall et Pélussin. Il dessert 1421 abonnés en 2016 via 77 km de réseaux.

- Eléments quantitatifs :

Le service public d'eau potable produit 128 418 m³ d'eau en 2016. L'eau est produite via le puits de Petite Gorge et les sources de Faucharat, Jeannot et Sagnemote. De l'eau est aussi importée du contrat de production qui exploite les puits du Rhône.

En 2016, le service a importé 5 926 m³ (10 172 m³ en 2015). Le service a vendu 117 822 m³ d'eau aux abonnés en 2016 (97 344m³ en 2015).

En 2016, le volume de consommation sans comptage est de 0 m³ (5000m³ en 2015). Ce volume correspond au volume d'eau utilisé par des usagers connus, avec autorisation (poteaux incendie, borne fontaine...).

En 2016, le volume de service est de 3714 m³ (500m³ en 2015). Ce volume correspond à la quantité d'eau utilisée pour l'exploitation du réseau (lavage de réservoir...).

- Qualité de l'eau :

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'agence Régionale de Santé (ARS) et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la Santé Publique.

Analyses	Nombre de prélèvements 2015	Prélèvements non conformes 2015	Nombre de prélèvements 2016	Prélèvements non conformes 2016
Microbiologie	42	0	41	1
Physico-Chimie	52	0	44	0

- Rendement du réseau :

Rendement du réseau 2016: 93,23% (86,9% en 2015).

Capacité de la ressource au regard du développement futur de la commune

La commune de Chavanay est essentiellement alimentée par deux puits de captages (Nord Petite Gorge et Sud Roche de L'île). Les secteurs d'urbanisation futurs, dans le cadre du PLU, sont également situés dans la zone desservie par ces deux puits de captage.

La ressource en eau potable prélevée par ces deux puits de captage est largement suffisante pour assurer un apport de population à Chavanay ainsi que sur le territoire alimentée par cette ressource. En effet, le prélèvement effectif des deux puits est environ de l'ordre de 9 à 10% du volume prélevé autorisé par l'arrêté préfectoral. De plus, il existe des interconnexions entre les différents puits du territoire pour palier à un éventuel problème de ressource. Enfin, un nouveau puits de captage va être mis en service en 2018 pour améliorer la capacité de la ressource à alimenter le territoire en eau potable.

La défense incendie

La circulaire interministérielle du 10 décembre 1951 évoque 3 principes de base pour lutter contre un risque moyen :

- le débit nominal d'un engin de lutte contre l'incendie est de 60 m³
- la durée approximative d'extinction d'un sinistre moyen est évaluée à 2 heures
- la distance entre le projet et l'hydrant est inférieure à 200 mètres

Il en résulte que les services incendie doivent pouvoir disposer sur place et en tout temps de 120 m³.

Le réseau doit être en mesure d'assurer les débits et la pression nécessaires (1 bar).

Dans les zones rurales où les bâtiments sont généralement isolés, il est toutefois admis que la défense incendie soit conforme si un poteau d'un débit minimal de 30m³/h pendant 2 heures est situé à moins de 400 mètres d'un bâtiment.

Le réseau de défense incendie de la commune de Chavanay comporte 62 poteaux incendie en 2017.

Plusieurs poteaux incendie ne sont pas conformes à la réglementation en vigueur : Verlieu (Route Royale), Route de St-Michel-sur-Rhône, Peyrolland, Montélier, Mève, Richagneux, Luzin ou encore le lotissement de la Petite Gorge.

Dans le cadre du développement urbain de Chavanay, il conviendra de renforcer les moyens de défense incendie dans les secteurs de Luzin et du Chirat.

Type	N° voie	Adresse				N°hydrant	Année dernier contrôle					Année contrôle 2017				Domaine	N° Tournée	N° ordre de tournée	N°Plan	Observations		
		Type voie	Ext	Libellé	Précision		Dernier contrôle	Débit max	Débit à 1 bar	P Stat	P Dyn à 60m3/h	Capacité en m3	Débit max	Débit à 1 bar	P Stat						P Dyn à 60m3/h	Capacité en m3
PI 65		PLACE	DE LA	HALLE		1	2016	120		3.5								PUBLIC	1	2	4315-G2	
PI 100		RUE		GRANDE RUE	Mairie	2	2016	120		4								PUBLIC	1	5	4315-F3	
PI 100		PLACE	DE LA	EGUISE	Eglise Chavanay	3	2016	120		4								PUBLIC	1	3	4315-F2	
PI 100		CHEMIN		NEUF	D7 - Brunet	4	2016	31		4.5								PUBLIC	1	9	4315-F4	
PI 100		ROUTE		ANCIEN POINT		5	2016	86		5								PUBLIC	1	17	4315-D5	
PI 100		LIEU DIT		CHANSON	Cuisines Beraud	6	2016	120		6								PUBLIC	1	14	4315-B1	
PI 100		ZA	DE	VERLIEU	Bricomarché	7	2016	75		6								PUBLIC	2		4226-K2	
PI 100		ZA	DE	VERLIEU	Leclerc	8	2016	73		5								PUBLIC	2		4226-K1	
PI 100		ROUTE	DE	ST MICHEL SUR RHONE N08	Ets Chieze	9	2016	76		6								PUBLIC	2		4226-H2	
PI 65		ROUTE		ROYALE	verlieu	10	2016	45		5								PUBLIC	2		4226-G1	
PI 100		LIEU DIT		VERLIEU	Eglise de Verlieux	11	2016	70		5								PUBLIC	2		4226-E2	
PI 100		ROUTE	DE	ST MICHEL SUR RHONE N08	Lagnier	12	2013	0										PUBLIC	2		4226-C3	
PI 65		LIEU DIT		GRAND VAL		13	2016	42		8.5								PUBLIC	2		4226-C5	
PI 65		LIEU DIT		JASSOUX		14	2016	57		8.5								PUBLIC	2		4227-D1	
PI 100		LIEU DIT	LA	GRANDE GORGE	Vers Chapelle	15	2016	80		6								PUBLIC	3	2	4405-D5	à peindre
PI 100		LOTISSEMENT	DE LA	GORGE		16	2016	77		5								PUBLIC	3	6	4405-B5	
PI 65		LIEU DIT	LES	VESSETTES	Combes	17	2016	43		4.5								PUBLIC	3	7	4405-B3	
PI 65		LIEU DIT	LES	VESSETTES	Denieux	18	2016	43		11								PUBLIC	3	8	4405-D2	
PI 100		LIEU DIT	LA	PETITE GORGE		19	2016	77		5.5								PUBLIC	3	9	4405-A5	à peindre
PI 100		LIEU DIT		PORT VIEUX		20	2016	88		5								PUBLIC	3	10	4315-K5	à peindre
PI 100		LIEU DIT	LES	PRAIRIES	Cuilleron A	21	2016	120		5.5								PUBLIC	3	16	4315-G5	à peindre
PI 100		LOTISSEMENT	LA	VALENCIZE	Lotissement EDF	22	2016	103		4								PUBLIC	1	7	4315-F4	à peindre - grillage gêne la manœuvre
PI 100		LOTISSEMENT		CHOLLE		23	2016	120		4.2								PUBLIC	1	6	4315-F3	
PI 100		LOTISSEMENT	LA	CISERAIE		24	2016	72		5.2								PUBLIC	1	15	4226-F2	
PI 100		LIEU DIT		PUY ROLAND		25	2016	43		8								PUBLIC	3	11	4315-L4	à peindre
PI 100		LIEU DIT	LE	BLANCHARD		26	2016	120		9								PUBLIC	3	12	4315-L1	à peindre
PI 100		LIEU DIT	LA	RIBAUDY		27	2016	120		5								PUBLIC	3	13	4404-A3	à peindre
PI 100		LIEU DIT	LA	RIBAUDY	Dumas	28	2016	120		5								PUBLIC	3	14	4314-L1	
PI 65		LIEU DIT		BARBERIEUX		29	2016	100		6								PUBLIC	3	15	4314-L4	PI en contre bas - apposer une signalétique => cf. RDDECI - à débroussailler

Type	N° voie	Adresse				N°hydrant	Année dernier contrôle					Année contrôle 2017					Domaine	N° Tournées	N° ordre de tournée	N°Plan	Observations	
		Type voie	Ext	Libellé	Précision		Dernier contrôle	Débit max	Débit à 1 bar	P Stat	P Dyn à 60m³/h	Capacité en m3	Débit max	Débit à 1 bar	P Stat	P Dyn à 60m³/h						Capacité en m3
PI 65		LIEU DIT	LE	MALPAS		30	2016	39		2.3								PUBLIC	1	1	4314-G5	
PI 100		CHEMIN	DES	VIGNES	Faire	31	2016	51		2.5								PUBLIC	4		4315-F2	à peindre
PI 65		CHEMIN	DES	VIGNES	Orsini	32	2016	50		13								PUBLIC	4		4315-D3	
PI 65		CHEMIN	DES	VIGNES	Coudour	33	2016	42		4								PUBLIC	4		4315-C4	à peindre
PI 65		CHEMIN	DU	MILIEU		34	2016	41		11								PUBLIC	4		4315-D3	abords à dégager
PI 100		LIEU DIT	LE	PECHER		35	2016	106		6								PUBLIC	4		4314-C3	capot cassé
PI 100		LIEU DIT	LES	GARDES		36	2016	104		5								PUBLIC	4		4223-L5	
PI 100		LIEU DIT		CHANTELOUVE		37	2016	120		5								PUBLIC	4		4224-H1	
PI 100		LIEU DIT		TRIOLET		38	2016	120		8								PUBLIC	4		4224-F5	
PI 100		LIEU DIT	LA	LOGE		39	2016	106		8								PUBLIC	4		4223-G3	à peindre
PI 65		LIEU DIT	LA	COTE		40	2016	40		11								PUBLIC	4		4314-C5	
puisard		LIEU DIT		MONTIELIER		41	2013											PUBLIC	4		4225-L2	absence de signalisation => cf RDDECI
puisard		LIEU DIT		MEVE		42	2013											PUBLIC	4		4225-G2	absence de signalisation => cf RDDECI
puisard		LIEU DIT		RICHAGNEUX		43	2013											PUBLIC	4		4223-L3	absence de signalisation => cf RDDECI
PI 100		LIEU DIT		GRAND EMBUEINT		44	2016	36		8								PUBLIC	4		4222-L5	
PI 100		AVENUE	DU	RHONE	Scierie Lapiere	45	2016	115		8								PUBLIC	1	16	4316-C1	
PI 100		CHEMIN		NEUF		47	2016	120		4.2								PUBLIC	1	6	4315-F4	à peindre
PI 100		PLACE	DES	PELERINS		48	2016	120		3.5								PUBLIC	1	4	4315-F2	
PI 100		LOTISSEMENT		Chemin Neuf	Bas	49	2016	120		4.5								PUBLIC	1	11	4315-E4	à peindre
PI 100		LOTISSEMENT		Chemin Neuf	Haut	50	2016	120		2.2								PUBLIC	1	10	4315-E5	à peindre
PI 100		LIEU DIT		LUZIN	Garage Jay	51	2016	45		5.2								PUBLIC	1	13	4315-C5	
PI 100		LIEU DIT		LUZIN	Pressoir	52	2016	72		5.5								PUBLIC	1	12	4315-D5	
PI 100		ZA	DE	VERLIEU	Milant	53	2016	75		6								PUBLIC	2		4226-L1	
PI 100		LOTISSEMENT	LA	PETITE GORGE	bas	54	2016	57		6								PUBLIC	3	5	4405-B5	à peindre
PI 100		LOTISSEMENT	LA	PETITE GORGE	haut	55	2016	77		3								PUBLIC	3	3	4405-B4	
clème		LOTISSEMENT	LA	PETITE GORGE		56	2013					40m²						PUBLIC	3	4	4405-C4	Inutilisable en l'état : à signaler par pancarte => cf RDDECI
PI 100		LIEU DIT		JASSOUX		57	2016	59		6								PUBLIC	2		4227-D1	
PI 100		LIEU DIT		GRAND VAL		58	2016	58		7								PUBLIC	2		4226-C5	
PI 100		LIEU DIT	LES	PRAIRIES	CIS	59	2016	70		12								PUBLIC	1		4315-G5	
PI 65		LIEU DIT	LA	CHORERY	HUM	60	2013	80		11								PUBLIC	2		4315-H4	

Type	N° voie	Adresse				N°hydrant	Année dernier contrôle					Année contrôle 2017					Domaine	N° Tournée	N° ordre de tournée	N°Plan	Observations	
		Type voie	Ext.	Libellé	Précision		Dernier contrôle	Débit max	Débit à 1 bar	P Stat	P Dyn à 60m³/ h	Capaci- té en m³	Débit max	Débit à 1 bar	P Stat	P Dyn à 60m³/ h						Capaci- té en m³
point_aspiration		LIEU DIT		FECHER			2016					120m²						PUBLIC	4		4314-B3	
point_aspiration		LIEU DIT	LE	RAT			2016					120m²						PUBLIC	4		4224-L3	

La collecte des ordures ménagères

La collecte

La collecte des ordures ménagères est gérée par la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien.

La collecte des ordures ménagères est organisée tous les mercredis.

Les Points d'Apports Volontaires (PAV)

La commune de Chavanay dispose de 10 points d'apports volontaires pour les déchets recyclables (verre, emballages, papiers et cartonnets) :

- Place de la halle
- La petite gorge
- La côte
- ZA de Verlieu
- Verlieu
- Parking de la Tour
- La Ribaudy,
- Richagnieux
- Salle des fêtes
- Luzin (uniquement le verre)

Les déchetteries

La **déchetterie intercommunale** située au Petit Embuant à Pélussin (proche de la limite de commune avec Chavanay) permet d'accueillir les encombrants, gravats, déchets verts, métaux, emballages, papiers, déchets ménagers spéciaux, déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), déchets d'activités de soins et risques infectieux (DASRI), batteries, huiles de vidange...

Globalement, la gestion des déchets n'est pas un frein pour l'évolution démographique de la commune.

Le Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA), géré par le Conseil Général de la Loire depuis 2005, et révisé en 2010, est un outil d'organisation et d'aide à la décision. Il vise une diminution de production des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) de 5 kg/hab/an sur 10 ans (objectif 295,5 kg/hab/an en 2019). Les récentes mesures mises en place par la CCPR vont en ce sens.